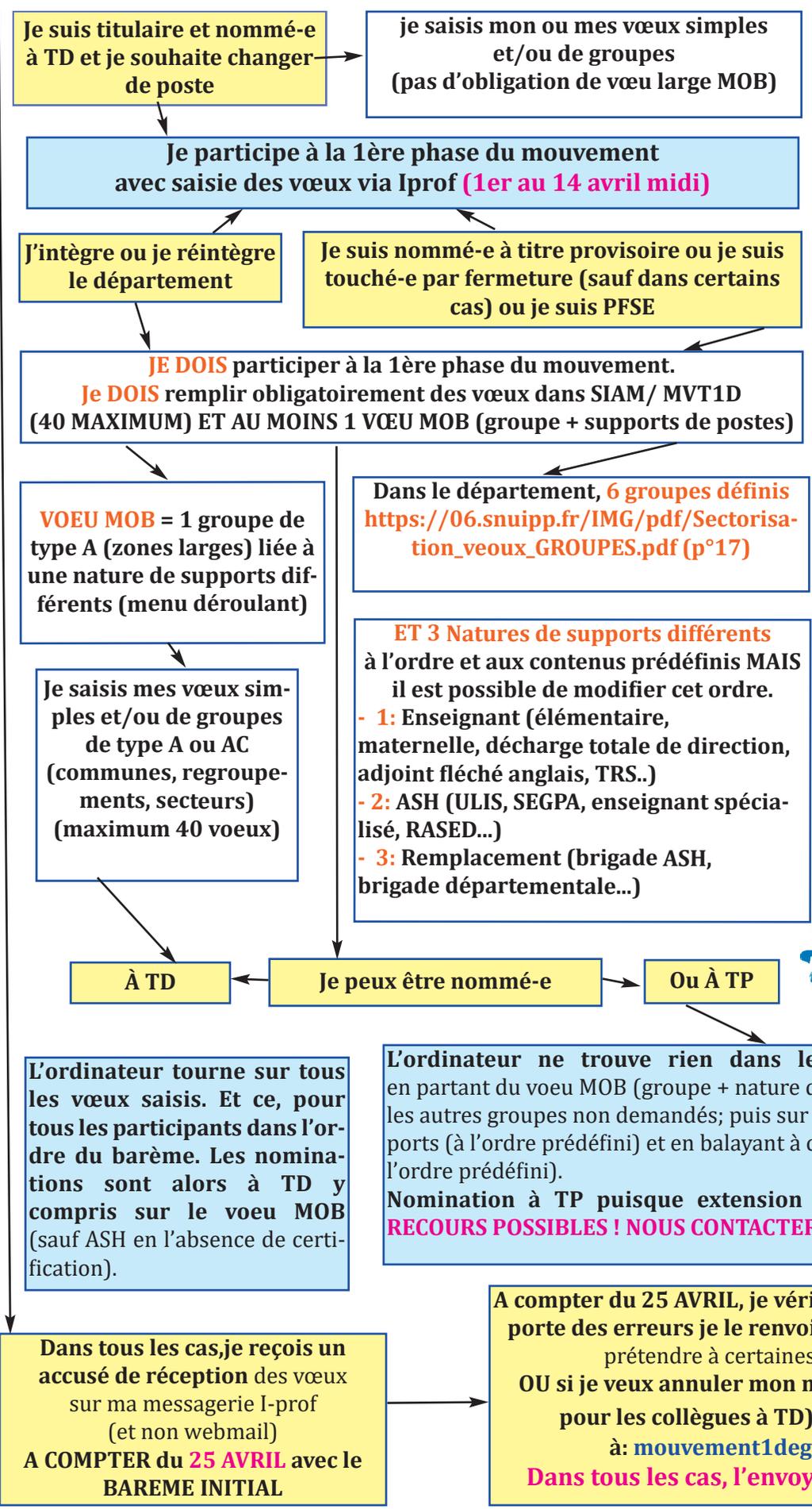


# MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 06

## Comment ça fonctionne ?



Suite à la Loi Fonction Publique les commissions paritaires nationales et départementales (CAPN et CAPD) sur les questions relatives à la mobilité sont supprimées. Il en va de même pour les groupes de travail préparatoires. Le SNUipp et la FSU continuent de dénoncer l'opacité et l'absence de garantie d'équité, faute de vérification globale en amont et en aval par les élu-es du personnel.

**Le SNUipp-FSU vérifie tous les barèmes des collègues qui lui envoient leur double.**

Nous restons déterminés à accompagner au mieux chacun-e en continuant à renseigner au plus juste chacun-e dans sa stratégie, en vérifiant chaque dossier confié, à aiguiller chacun-e dans les méandres administratifs pour faire respecter ses droits et l'équité de traitement (mesures de carte, priorités médicales, situations diverses...).



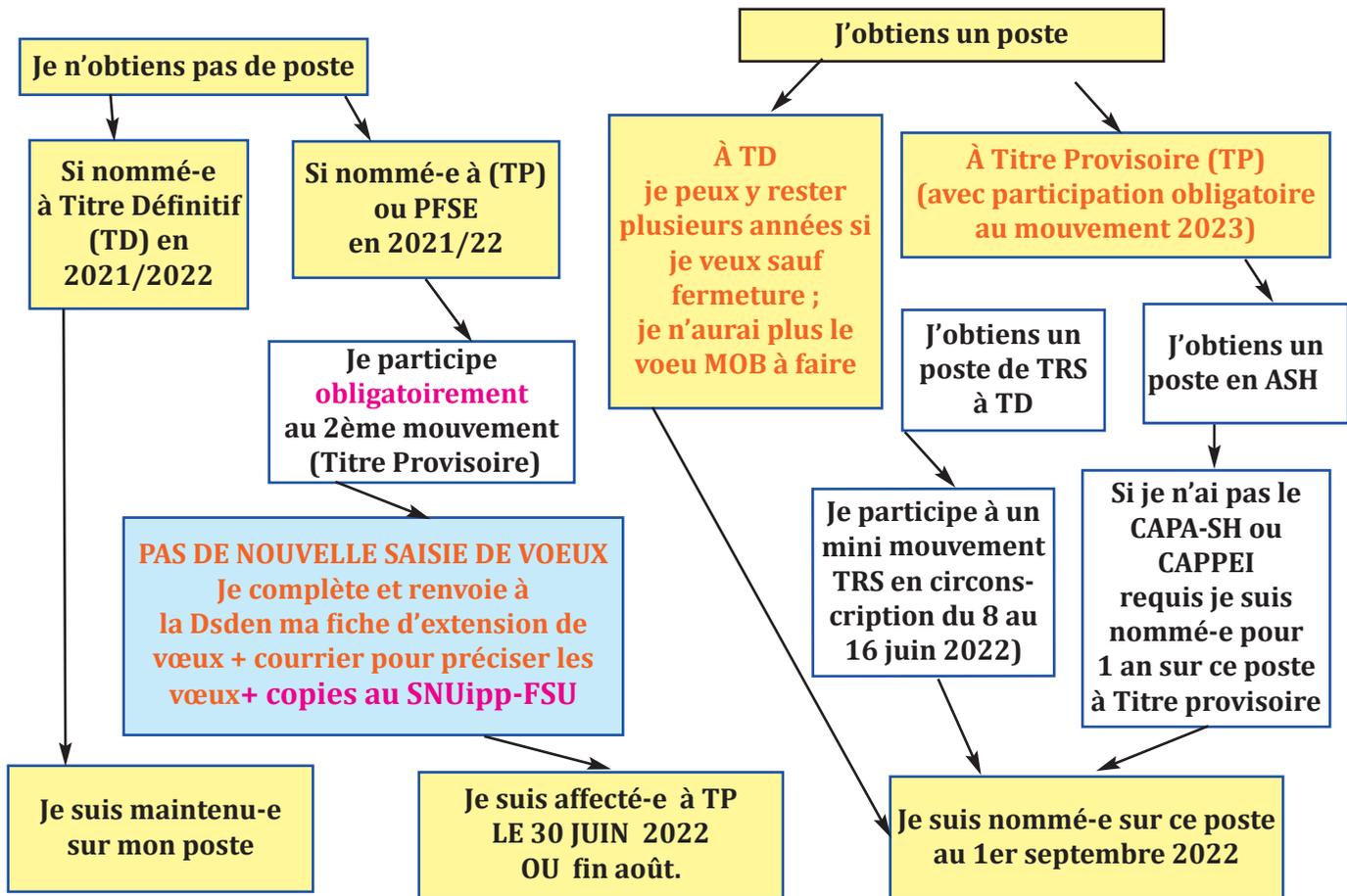
L'ordinateur ne trouve rien dans les vœux saisis, il tourne en partant du vœu MOB (groupe + nature de supports saisi) mais sur les autres groupes non demandés; puis sur les autres natures de supports (à l'ordre prédéfini) et en balayant à chaque fois les groupes (dans l'ordre prédéfini).  
**Nomination à TP puisque extension de vœux non souhaitée. RECOURS POSSIBLES ! NOUS CONTACTER !**

**A compter du 25 AVRIL, je vérifie mon accusé ET s'il comporte des erreurs je le renvoie à l'IA par mail, si je peux prétendre à certaines bonifications +PJ**  
**OU si je veux annuler mon mouvement (uniquement pour les collègues à TD) AVANT le 8 MAI**  
 à: [mouvement1degre06@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre06@ac-nice.fr)  
**Dans tous les cas, l'envoyer à [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Dans tous les cas, je reçois un accusé de réception des vœux sur ma messagerie I-prof (et non webmail)**  
**A COMPTER du 25 AVRIL avec le BAREME INITIAL**



## RESULTATS mouvement à TD et 1ères affectations provisoires : 20 mai 2022



**COPIES au SNUipp-FSU de vos accusés et tout courrier éventuel adressé à l'IA pour le mouvement.**

**Malgré la suppression des groupes de travail et CAPD relatifs au mouvement, le SNUipp-FSU ne se résigne pas, au contraire !**

Il oeuvre pour contraindre au maximum de transparence sur les décisions prises et fait tout pour défendre un traitement équitable des collègues, dans la transparence pour l'emporter sur l'isolement des collègues et l'individualisation des carrières !

En dépit de la volonté gouvernementale de gestion opaque et arbitraire, vous pourrez compter sur le SNUipp-FSU, la force que lui donne le nombre de ses représentant-es et leur expertise pour que vos droits soient respectés.

**Il est plus que jamais indispensable de solliciter les représentant-es du SNUipp-FSU dans le cadre du mouvement.**

**QUELS RECOURS POSSIBLES dès le 20 MAI ?**

Tout collègue qui conteste une mutation ou une non-mutation peut faire un recours gracieux auprès de l'IA ET en parallèle, s'il/elle souhaite être assisté-e, mandater une organisation syndicale - le SNUipp-FSU bien sûr ! - pour intervention auprès de l'IA.

**Le SNUipp-FSU fournit aux collègues un modèle type de mandat. Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et le SNUipp-FSU mandaté.**

**Le SNUipp-FSU pourra donc intervenir sur toutes les situations sur lesquelles il aura été saisi individuellement.**

**Concrètement: une fois les résultats du mouvement connus, toute participant-e qui ne serait pas satisfait-e peuvent faire un recours, c'est à dire:**

- ceux qui n'ont pas obtenu de mutation ;
- ceux qui sont mutés dans une zone ou sur un poste qu'ils n'ont pas demandé

N'hésitez pas à faire appel aux représentant-es du SNUipp-FSU et à les mandater pour vous aider dans des démarches de recours auprès de l'administration.

**Le SNUipp-FSU 06 c'est 8 élu.es sur 10 à la CAPD**